

CREPS de REIMS
FORMATIONS 2011-2012
SOMMAIRE

FORMATION	DATES	FICHE
Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1° Formation Commune 2011	Du 29 août 2011 au 19 octobre 2011	1
Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1° Activités de la natation	Du 26 octobre 2011 au 31 mai 2012	2
Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1° Football	De novembre 2011 à juin 2012	3
Brevet Professionnel « Activités Equestres »	Du 05 septembre 2011 au 30 juin 2012	4
Brevet Professionnel Activités Gymniques, de la Forme et de la Force	Du 03 octobre 2011 au 29 juin 2012	5
Diplôme d'Etat Supérieur Spécialité « Performance Sportive » Mention Tennis	Du 05 janvier 2012 au 28 juin 2013	6

FORMATIONS EN POURSUITE

Brevet Professionnel Activités Physiques pour Tous et Loisirs Tous Publics - Animateur de Loisirs Sportifs et Culturels	Du 04 octobre 2010 au 14 mars 2012
Diplôme d'Etat Spécialité « Perfectionnement Sportif » Mention TENNIS	Du 29 novembre 2010 au 27 mars 2012
Diplôme d'Etat Spécialité animation socio-éducative ou culturelle Mention « Développement de projets, territoires et réseaux »	Du 07 février 2011 au 14 décembre 2012

FORMATIONS EN PARTENARIAT AVEC LES STRUCTURES ASSOCIEES

A LA FORMATION (SAF) - Certificat d'Aptitude à l'Exercice
de la Profession de Maître Nageur Sauveteur (CAEP MNS)

LIEU	Référent formation SAF	N° Téléphone
D.D.C.S.P.P - Ardennes	Mr FONTAINE	03 24 52 67 47
D.D.C.S.P.P - Aube	Mr DOUSSOT	03 25 70 46 63
D.D.C.S.P.P - Marne	Mr ELIZABETH	03 26 66 78 74
D.D.C.S.P.P - Haute Marne	Mr FREJAVILLE	03 25 32 63 00

Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1 degré Formation Commune 2011 (BEES 1^{er} degré Formation Commune)

Cette formation vise à préparer le diplôme : Partie commune du B.E.E.S 1^{er} degré

Le diplôme d'Etat est destiné aux métiers : d'éducateur sportif

Les Pré-requis : Agé de 18 ans - Titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1)

PUBLIC CONCERNE

Conditions

- Motivation forte pour exercer un métier d'animateur ou d'enseignant sportif
- Expérience dans la vie d'une association souhaitée

OBJECTIFS DE FORMATION ET EMPLOIS CIBLES

Qualification finale : Attestation de réussite à la partie commune du BEES 1^{er} degré

Débouchés possibles :

La partie commune du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1^{er} degré (BEES 1) est la première partie du BEES 1^{er} degré, diplôme professionnel permettant d'exercer une activité d'animation, d'enseignement ou d'encadrement dans une discipline sportive. Pour ce faire, le candidat devra valider la partie spécifique du diplôme à l'issue de la partie commune.

CONTENU DE LA FORMATION

- Un module spécifique de méthodologie au « mieux apprendre »

4 Unités de Formation (UF) :

- UF 1 : Sciences biologiques : 60 h
- UF2 : Sciences humaines : 56 h
- UF3 : Cadre institutionnel, socio-économique et juridique : 52 h
- UF4 : Gestion, promotion, communication liées aux champs des Activités Physiques et Sportives (APS) et une sensibilisation à l'esprit sportif : 32 h



CALENDRIER

Dates de la formation : du lundi 29 août au mercredi 19 octobre 2011

Volume horaire global : 200 heures

Déroulement de la formation : contrôle continu des connaissances, exclusivement en centre

SELECTION

Date des épreuves de sélection : Vendredi 10 juin 2011

Nature et modalités des épreuves :

- Epreuve écrite de réflexion autour du métier d'éducateur sportif
- Epreuve orale d'entretien avec un jury

NOMBRE DE PLACES

15 à 25 places

MODALITES D'EVALUATION ET CERTIFICATION

- Contrôles écrits et/ou oraux dans chacune des UF
- La note moyenne de 10 est obligatoire dans chaque UF

ASPECTS FINANCIERS

Frais d'inscription : 100 € (à régler avant l'entrée en formation et à l'issue des tests de sélection)

Tarif de la formation : 900 €

Hébergement et restauration ☞ voir impérativement avec le service accueil (après le résultat aux tests de sélection) afin de connaître les disponibilités.

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Ezzate CURSAZ

INSCRIPTIONS

Dossier à retirer au CREPS de REIMS ou à télécharger sur le site du CREPS : www.creps-reims.fr et à déposer avant le 29 avril 2011 délai de rigueur



Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1° « Activités de la Natation » (BEESAN)

Cette formation vise à préparer le diplôme : **Spécifique B.E.E.S 1^{er} degré BEESAN**

Le diplôme d'Etat est destiné aux métiers : **de la natation**

PUBLIC CONCERNE

Conditions

- Etre titulaire de la partie commune du B.E.E.S. 1^{er} degré ou être admis à une session « formation commune » organisée au CREPS de Reims avant le démarrage de cette formation.
- Etre âgé de 18 ans
- Etre titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA)

OBJECTIFS DE FORMATION ET EMPLOIS CIBLE

Qualification finale : Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1^{er} degré Activités de la Natation

Débouchés possibles :

- Le titulaire du BEES 1^{er} degré Activités de la Natation peut exercer contre rémunération en qualité de salarié, vacataire ou profession libérale
- Dans une collectivité territoriale, en milieu associatif, structure commerciale.

CONTENU DE LA FORMATION

1° cycle : Les fondamentaux (115h)

2° cycle : 6 Unités de Formation (UF) :

- **UF 1** : Enseignement de la Natation (50h)
- **UF 2** : Entraînement Club (45h)
- **UF 3** : Enseignement spécialisé (50h)
- **UF 4** : Animation (37h)
- **UF 5** : Hygiène et technologie (25h)
- **UF 6** : Sécurité et connaissance du milieu professionnel (28h)

3° cycle : Stage en situation professionnelle



CALENDRIER

Dates de la formation : du mercredi 26 octobre 2011 au jeudi 31 mai 2012

Volume horaire global : 980 heures

- 350 heures en centre (CREPS)
- 630 heures en structures d'accueil dont stage de 50 heures

Déroulement de la formation : Contrôle continu des connaissances en alternance avec un stage en entreprise.

SELECTION

Date des épreuves de sélection : Vendredi 10 juin 2011

Nature et modalités des épreuves :

- Epreuve chronométrée de natation sportive (sauf si une attestation de performance officielle de la fédération française de natation est fournie lors des tests)
- 200m 4 nages apprécié (démonstration non chronométrée)
- Epreuve écrite de réflexion relative au métier d'éducateur sportif
- Epreuve orale : Entretien de motivation avec un jury

NOMBRE DE PLACES

20 places

MODALITES D'EVALUATION ET CERTIFICATION

- En contrôle continu des connaissances

ASPECTS FINANCIERS

Frais d'inscription : 100 € (à régler avant l'entrée en formation et à l'issue des tests de sélection)

Tarif de la formation : 3 157 €

Hébergement et restauration ☞ voir impérativement avec le service accueil (après le résultat aux tests de sélection) afin de connaître les disponibilités.

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Camille KLEIN

INSCRIPTIONS

Dossier à retirer au CREPS de REIMS ou à télécharger sur le site du CREPS : www.creps-reims.fr et à déposer avant le 29 avril 2011 délai de rigueur



Brevet d'Etat d'Educateur Sportif « 1^{er} degré Football » (BEES Football)

Cette formation vise à obtenir le **Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1^{er} degré Football**

Elle permet l'acquisition de compétences professionnelles dans les domaines techniques et pédagogiques.

Elle prépare aux métiers d'entraîneur de football : Niveau Régional (seniors) - National (jeunes)

PUBLIC CONCERNE

Conditions

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Etre titulaire de l'AFPS ou PSC1.
- Etre titulaire des diplômes fédéraux d'initiateurs 1 et 2 et de l'animateur seniors
- Etre titulaire de la formation commune du 1^{er} degré ou être en formation transversale

OBJECTIFS DE FORMATION ET EMPLOIS CIBLE

Qualification finale : Obtention du B.E.E.S.1^{er} degré Football

Débouchés possibles :

- Emplois dans des Clubs de football ou Associations Sportives ou dans des collectivités territoriales

CONTENU DE LA FORMATION

UF4 : 30 h - Connaissances des aspects techniques et tactiques du football

UF6 : 45 h - Pédagogie - Entraînement

UF8 A : 30 h - Lois du Jeu - Réglementation. Politique, technique

UF9 : 15 h - Technique (pratique de la discipline)

Stage pédagogique en situation : 160 h minimum



CALENDRIER

Dates de la formation : de novembre 2011 à juin 2012 (à préciser)

Volume horaire global : 280 heures

- 120 heures en centre (CREPS)
- 160 heures en stage pratique minimum

Déroulement de la formation : 3 semaines en contrôle continu des connaissances + stage pédagogique en situation

Dates des Unités de Formation : novembre 2011, janvier 2012, mars 2012

SELECTION

Date des épreuves de sélection : Septembre 2011 (à préciser)

Nature et modalités des épreuves :

- Tests d'évaluation technique (40 minutes)
- Entretien de motivation

NOMBRE DE PLACES

30 places

MODALITES D'EVALUATION ET CERTIFICATION

- Contrôle continu des connaissances
- 2 évaluations minimum par UF
- Validation du stage pédagogique en juin 2012 (date déterminée en fonction du jury de délibération ayant lieu le même jour)

ASPECTS FINANCIERS

Frais d'inscription : 100 € (à régler à l'entrée en formation)

Tarif de la formation : 600 €

Hébergement et restauration → voir impérativement avec le service accueil (après le résultat aux tests de sélection) afin de connaître les disponibilités.

RESPONSABLES DE LA FORMATION

Jacky THIEBAUT et Fabrice VILLIERE

INSCRIPTIONS

Dossier à retirer au CREPS de REIMS ou à télécharger sur le site du CREPS :

www.creps-reims.fr et à déposer avant le **21 juillet 2011 délai de rigueur**.



Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport « Activités Equestres » Mention Equitation

Cette formation vise à obtenir le diplôme d'Etat du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, spécialité « Activités équestres », mention équitation (BP-JEPS/AE).

Elle permet l'acquisition de compétences professionnelles dans les domaines suivants :
1/Encadrer son activité auprès des publics en toute sécurité. **2/Développer ses techniques et ses connaissances** en vue d'optimiser ses apprentissages et de valoriser la cavalerie. **3/Participer au fonctionnement, à l'organisation et à la gestion des activités équestres** tout en proposant des projets de développement adaptés aux structures d'accueil.

Elle prépare au métier d'enseignant d'équitation.

PUBLIC CONCERNE

Conditions

- Etre âgé de 18 ans minimum au jour de l'entrée en formation et autonome pour les déplacements
- Etre titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou diplôme admis en équivalence
- Avoir élaboré un projet professionnel qui tiendra compte des exigences spécifiques du métier (qualité relationnelle et de management, démarche pédagogique)
- Avoir de bonnes connaissances théoriques et le niveau du galop 7 en équitation pratique dans les disciplines principales : Dressage, Concours de Saut d'Obstacles, Concours Complet d'Equitation (DR/CSO/CCE).

OBJECTIFS DE FORMATION ET EMPLOIS CIBLE

- Conduire des projets d'animation, d'initiation et de perfectionnement des activités équestres
- Animer et encadrer différents publics aux pratiques équestres de loisir jusqu'aux 1ers niveaux de compétition
- Participer aux soins et à la valorisation de la cavalerie
- Participer à la gestion et à l'organisation des structures équestres

CONTENU DE LA FORMATION

10 Unités Capitalisables :

Les 4 UC transversales :

- **UC 1** : Etre capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- **UC 2** : Etre capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
- **UC 3** : Etre capable de préparer un projet ainsi que son évolution
- **UC 4** : Etre capable de participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité

Les 3 UC de la spécialité équestre (identiques pour toutes les mentions) :

- **UC 5** : Etre capable de préparer une action d'animation équestre
- **UC 6** : Etre capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation équestre
- **UC 7** : Etre capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités équestres

Les 2 UC de la mention :

- **UC 8** : Etre capable de conduire une action éducative dans la discipline de la mention
- **UC 9** : Etre capable de maîtriser les techniques liées aux activités équestres de la mention

L'UC d'adaptation :

- **UC 10** : est une unité capitalisable (UCA) qui vise une adaptation de la formation au secteur professionnel (technique, fonction, milieu, contexte) et à l'emploi. Elle peut porter sur tout domaine de compétence repéré dans la fiche descriptive des activités (FDA)

CALENDRIER

Dates de la formation : du lundi 05 septembre 2011 au samedi 30 juin 2012 (positionnement le 12 juillet 2011)

Volume horaire global : 1 470 heures

- 750 heures en centre (CREPS / Centre Equestre de Mourmelon / Centre Equestre de Reims)
- 720 heures en structure d'accueil (**dont le choix doit être validé par le CREPS**)

Déroulement de la formation : en alternance

SELECTION

Date des épreuves de sélection : du 27 au 30 juin 2011 au Centre Equestre de Mourmelon
Vérification des Exigences Préalables (VEP) et tests de sélection.

Nature et modalités des épreuves :

- VEP - 3 Tests techniques : 1 test en Ecole Des Aides - 1 test obstacle - 1 test de travail non monté
- Tests de sélection : test équestre, épreuve écrite et entretien (motivation, projet professionnel)

NOMBRE DE PLACES

20 places



MODALITES D'EVALUATION ET CERTIFICATION

Le BP est obtenu par la capitalisation des unités :

- 4 unités capitalisables (UC) transversales quelle que soit la spécialité
- 5 UC spécifiques à la spécialité
- 1 UC d'adaptation au secteur professionnel

En conséquence :

- Le diplôme final est délivré à partir de la délivrance des dix UC

ASPECTS FINANCIERS

Frais d'inscription : 100 € (à régler **avant** l'entrée en formation et à l'issue des tests de sélection)

Tarif de la formation : 8 508 € (tarif différencié pour les demandeurs d'emploi)

Hébergement et restauration ↻ voir impérativement avec le service accueil (après le résultat aux tests de sélection) afin de connaître les disponibilités et les règles d'accueil.

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Arnaud LESEIN, professeur de sport et BEES deuxième degré d'équitation

INSCRIPTIONS

Dossier à retirer au CREPS de REIMS ou à télécharger sur le site du CREPS : www.creps-reims.fr et à déposer **avant le 23 mai 2011 délai de rigueur**



Brevet Professionnel Activités Gymniques, de la Forme et de la Force BP AGFF (2011 - 2012)

Mentions :

« Forme en cours collectifs » et « Haltère, musculation et forme sur plateau »

Cette formation vise à obtenir le Brevet Professionnel des Activités Gymniques de la Forme et de la Force.

Elle permet l'acquisition de compétences professionnelles dans les domaines suivants :

- Y Préparer et concevoir des séances d'initiation, de découverte, d'animation et d'entraînement des activités de la forme et de la force.
- Y Concevoir et mener des projets d'animation pour développer son activité sportive.
- Y L'accueil et la prise en charge du pratiquant. (LE COACHING)

Au sein de centres de mises en forme, de structures de loisirs ou de collectivités locales

Elle prépare au métier d'éducateur sportif des "Activités de la Forme" qui est un véritable spécialiste dans le secteur de la mise en forme, de la préparation, de l'entretien physique. Son rôle vise le maintien de la santé, du bien-être et/ou de la performance des pratiquants avec le support des **activités en cours collectif** (renforcement musculaire, étirements..) et des **activités sur plateau musculation et cardio-training, avec divers publics.**

PUBLIC CONCERNE

Conditions

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Etre titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 (PSC 1)

OBJECTIFS DE FORMATION ET EMPLOIS CIBLE

Qualification finale : B.P.J.E.P.S. - Activités Gymniques de la Forme et de la Force

-Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport-

Deux Mentions (Forme en cours collectifs et/ou Haltère, musculation et forme sur plateau)

Le titulaire du BPJEPS AGFF peut exercer contre rémunération en qualité de salarié ou en profession libérale dans les établissements privés ou publics d'activités physiques et sportives. (Dans les champs professionnels couverts par la ou les mentions obtenues).

CONTENU DE LA FORMATION

4 Axes de formation :

- Axe : Promotion de la structure - 100 H
- Axe : Pédagogie et argumentation - 350 H
- Axe : Maîtrise technique - 186 H
- Axe : Stage pratique - 630H

Unités d'adaptations (comprises dans les 636h)

- « Le coaching sportif : programmation et suivi individualisé d'entraînement »
- ❖ « Etre capable de proposer et de planifier un suivi individuel, du « coaching », dans le cadre d'une salle de mise en forme »



CALENDRIER

Date de la formation

- Du lundi 3 octobre 2011 au vendredi 29 juin 2012

Volume horaire global : 1266 H

- 636H en centre (CREPS) réparties de la manière suivante (calendrier dans le dossier d'inscription)
- 630H en stage pratique (600 heures dans une structure liée aux activités de la forme et de la force et 30 heures au sein du CREPS sur le suivi d'un sportif du pôle)

SELECTION - PRE REQUIS AVANT L'ENTREE EN FORMATION

Deux tests d'entrée en formation :

- Le test préalable : le 22 septembre 2011 : V.E.P. (vérification des exigences préalables). Voir les conditions en annexe du dossier d'inscription.
- Les tests de sélection : le 23 septembre 2011

Nature et modalités du test d'entrée le 23 septembre 2011

- Ecrit (coef 1)
- Entretien (coef 2)

NOMBRE DE PLACES

25 places maximum

MODALITES D'EVALUATION ET CERTIFICATION

- Validation des dix unités capitalisables (UC) à partir d'épreuves d'évaluation dites certificatives

ASPECTS FINANCIERS

Frais d'inscription : 100 € (à régler avant l'entrée en formation à l'issue des tests de sélection)

Tarif de la formation : 5 016 €

Hébergement et restauration ☞ voir impérativement avec le service accueil (après le résultat aux tests de sélection) afin de connaître les disponibilités.

RESPONSABLE DE FORMATION

Référent technique et pédagogique : Alexandre DUVAL

INSCRIPTIONS

Dossier à retirer au CREPS de REIMS ou à télécharger sur le site du CREPS :

www.creps-reims.fr et à déposer pour le 26 août 2011 délai de rigueur.



DIPLOME D'ETAT SUPERIEUR JEUNESSE EDUCATION POPULAIRE ET SPORT Spécialité « Performance Sportive » Mention « TENNIS »

Cette formation vise à obtenir le : **DESJEPS performance sportive mention TENNIS**

Elle permet l'acquisition de compétences dans les domaines suivants :

- La conception d'un projet stratégique
- Le pilotage d'un projet de politique sportive, éducative et de développement
- Le pilotage d'actions d'entraînement et d'optimisation de la performance
- La conception et mise en œuvre un projet de formation d'enseignants
- L'encadrement du tennis en sécurité

PUBLIC VISE

Le candidat titulaire du DE JEPS spécialité «perfectionnement sportif », mention « tennis ».

Exigences préalables

- Etre titulaire de l'Attestation de Formation aux 1ers secours (AFPS) ou de la Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1)
- Attester d'un niveau de jeu 2^{ème} série fédérale (*délivrée par la commission de classement de la fédération française de tennis*), ou justifier d'un classement 15 minimum
- Justifier d'une expérience d'enseignement du tennis d'au moins cinq cents heures.

OBJECTIFS DE FORMATION ET EMPLOIS CIBLE

Qualification finale : DES JEPS performance sportive mention tennis

Les emplois ciblés sont :

- | | |
|------------------------------------|--|
| ▪ Directeur de structure | ▪ Entraîneur National |
| ▪ Conseiller sportif départemental | ▪ Formateur d'enseignants de tennis |
| ▪ Entraîneur fédéral de ligue | ▪ Entraîneur de haut niveau |
| ▪ Directeur sportif | ▪ Entraîneur de joueurs de niveau national ou régional |
| ▪ Conseiller technique régional | |

LES CONTENUS PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION

La formation, d'une durée de 1 200 heures, se déroule obligatoirement sur le principe de l'alternance. Cela signifie que les stagiaires bénéficient d'une formation en centre de 700 heures, celle-ci étant complétée par une application pédagogique de 500 heures en club, sous la responsabilité d'un tuteur (diplômé DES ou BE 2 degré)

Les 700 heures de formation sont réparties en fonction de 4 Unités Capitalisables :

- UC 1 : « Etre capable de construire la stratégie d'une organisation du secteur tennis »
- UC 2 : « Etre capable de gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur tennis »
- UC 3 : « Etre capable de diriger un système d'entraînement en tennis »
- UC 4 : « Etre capable d'encadrer le tennis en sécurité »

CALENDRIER

Dates de la formation : Du jeudi 5 janvier 2012 au vendredi 28 juin 2013

Volume horaire global : 1 200 heures

- 700 heures en centre (CREPS)
- 500 heures en structure d'accueil

Déroulement de la formation :

- 1 jour $\frac{1}{2}$ par semaine : Le jeudi toute la journée et le vendredi matin
- Des actions complémentaires à réaliser en collaboration avec une équipe technique régionale
- Des regroupements ponctuels de plusieurs jours consécutifs sur d'autres sites que le CREPS de Reims (lieux à déterminer)

Stage de mise en situation professionnelle en structure d'accueil

SELECTION

Date des épreuves de sélection :

- Du 23 au 25 novembre 2011

Nature et modalités des épreuves :

- Vérification des exigences préalables (niveau de jeu + expérience professionnelle de 500h)
- **Test n°1** : Epreuve orale de présentation du parcours du candidat, de son expérience, de la pertinence et de la faisabilité de son projet. Cette présentation est suivie d'un entretien.

Durée : 10 à 15' d'exposé + 20 à 30' maximum d'entretien

- **Test n°2** : Epreuve orale de présentation d'un rapport sur le fonctionnement d'une structure de tennis dans laquelle le candidat a exercé. Cette présentation est suivie d'un entretien. (Appui d'un document support de 3 pages maximum remis au moment du dépôt du dossier d'inscription).

Durée : 10 d'exposé + 20' d'entretien

- **Test n°3** : Epreuve pédagogique : Séquence d'entraînement individuel pour un joueur adulte ou bien en 2nde série ou jeune en 3^ème série au moins. **Le candidat doit se présenter accompagné de sa joueuse de son joueur.** Cette séquence est suivie d'un entretien.

Durée : Préparation 15' - Séquence d'entraînement de 40' incluant une période de 15' au moins où l'entraîneur est joueur - Entretien 20'



➤ **Test n°4** : Epreuve écrite

A partir de l'observation d'un document vidéo constitué d'une séquence de jeu, projetée en boucle, le candidat rédige une analyse portant sur au moins 2 des domaines suivants : tactique, technique, physique et mental. Il propose ensuite les orientations de travail qu'il proposerait pour le(s) joueur(s).

Durée : 1h30

NOMBRE DE PLACES

12 places maximum

MODALITES D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION

Epreuves de certification réparties tout au long du parcours de formation qui permettent, en cas d'avis favorable, d'obtenir la validation des 4 unités capitalisables ou « UC ». Pour chaque situation de certification, une épreuve de rattrapage est prévue en cas d'échec à l'épreuve initiale.

Les épreuves certificatives sont complétées par des **évaluations formatives** qui jalonnent le parcours de formation et aident le candidat à évaluer son niveau de compétence dans le domaine concerné.

ASPECTS FINANCIERS

Frais d'inscription : 100 € (à régler **avant** l'entrée en formation et à l'issue des tests de sélection)

Tarif de la formation : 7 400 € (parcours complet sans allègement)

- 9,50 € /heure en centre de formation
- 1,50 € /heure en entreprise

Hébergement et restauration ☞ voir impérativement avec le service accueil (après le résultat aux tests de sélection) afin de connaître les disponibilités d'hébergement.

RESPONSABLE DE LA FORMATION

Stéphane HEYD

INSCRIPTIONS

Dossier à retirer au CREPS de REIMS ou à télécharger sur le site du CREPS : www.creps-reims.fr et à déposer **avant le 21 octobre 2011 délai de rigueur.**

